

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

**Demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique  
présentées par la société STMICROELECTRONICS**

**Commune de Crolles (38920)**

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2024-09-11 du 24 septembre 2024, une enquête publique unique d'une durée de 43 jours est prescrite du lundi 14 octobre 2024 à 8h30 jusqu'au lundi 25 novembre 2024 à 17h00 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société STMICROELECTRONICS pour l'agrandissement de son usine de fabrication de plaquettes de circuits intégrés, implantée 850 rue Jean Monnet sur la commune de Crolles, et la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation.

Les servitudes d'utilité publique envisagées sont situées en sections cadastrales AT, AY, AZ et BA de la commune de Crolles et AN et AV de la commune de Bernin. Elles fixent les règles d'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sur les terrains situés en voisinage immédiat du site.

L'arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2024-08-17 du 30 août 2024 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour de l'établissement STMICROELECTRONICS sur les communes de Crolles et Bernin est mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier, constitué de la demande d'autorisation environnementale accompagnée d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, de la demande d'institution des servitudes d'utilité publique et de l'arrêté préfectoral arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre, est consultable :

- **en mairie de Crolles, siège de l'enquête**, sur support papier ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **en mairie de Bernin**, sur support papier ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet suivant** : <https://www.registre-dematerialise.fr/5688> .

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur les registres d'enquête**, mis à la disposition du public en mairies de Crolles et de Bernin ;
- **sur le registre dématérialisé** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5688> ;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [enquete-publique-5688@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5688@registre-dematerialise.fr) ;
- **par voie postale** à la mairie de Crolles, siège de l'enquête, à l'attention de la présidente de la commission d'enquête.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5688> et donc visibles par tous.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Crolles, siège de l'enquête.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête (présidente : Mme Stéphanie GALLINO, hydrogéologue - membres titulaires : M. Denis CRABIERES, guide de haute-montagne et M. Jean-Louis PRESSE, directeur régime d'assurance chômage en retraite - membre suppléant : M. Philippe GAMEN, gérant de cabinet d'études) recevra, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les observations et propositions du public durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de la permanence	Adresse de la permanence	Dates et horaires de la permanence
Mairie de Crolles	1 place de la Mairie 38920 Crolles	Jeu­di 17 octo­bre 2024 - 14h-17h
		Samedi 19 octo­bre 2024 - 9h-12h
		Mercredi 23 octo­bre 2024 - 14h-17h
		Jeu­di 24 octo­bre 2024 - 18h-21h

Mairie de Bernin	496, Route Départementale 1090 38190 Bernin	Mercredi 30 octobre 2024 - 9h-12h
Mairie de Crolles	1 place de la Mairie 38920 Crolles	Lundi 4 novembre 2024 - 14h-17h
		Jeudi 7 novembre 2024 - 14h-17h
		Mercredi 13 novembre 2024 - 9h-12h
		Samedi 16 novembre 2024 - 9h-12h
		Lundi 18 novembre 2024 - 9h-12h
		Mercredi 20 novembre 2024 - 14h-17h
		Lundi 25 novembre 2024 - 14h-17h

M. Philippe GAMEN, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera un des commissaires enquêteurs en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une réunion publique d'ouverture sera organisée par la commission d'enquête le lundi 14 octobre 2024 à partir de 20h00 dans la salle municipale dénommée « l'Atelier » située rue du Moulin à Crolles (38920). Un garant de la CNDP sera présent afin d'exposer le bilan de la concertation continue qui s'est déroulée du 26 juillet 2024 au 30 août 2024.

Une seconde réunion publique sera organisée par la commission d'enquête le lundi 4 novembre 2024 à partir de 20h00 dans la même salle. Le projet de périmètre et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de la société STMICROELECTRONICS sera abordé lors de cette réunion, conformément aux dispositions de l'article L515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique.

**Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :**

- M. Eric GERONDEAU, directeur du site, au 04.76.92.66.80 ou par courriel : [eric.gerondeau@st.com](mailto:eric.gerondeau@st.com) ;
- la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service installations classées - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Crolles, et sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.